

# 6 AMÉLIORATIONS AU DOMAINE PUBLIC

Les espaces publics tels que les parcs et les trottoirs jouent un rôle important dans l'expérience urbaine des résidents. Le secteur visé par le PCC et les emprises publiques en général offrent plusieurs possibilités de mise en valeur des espaces verts et du paysage de rue.

## 6.1 PAYSAGE DE RUE

L'amélioration de l'identité et de l'esthétique du paysage de rue, sans oublier le confort général des piétons, représente un volet important de la mise en valeur de la rue Bank. La valorisation des parcs de poche et l'installation d'œuvres d'art public, d'arbres de rue et de lampadaires contribueront à enrichir l'aspect général du paysage de rue.

### 6.1.1 ARBRES DE RUE

Dans un aménagement paysager urbain, les arbres créent des motifs spatiaux qui égayent les déplacements à l'intérieur d'un espace en particulier. Les arbres établissent un lien entre les formes et les échelles des bâtiments et le paysage de rue, et contribuent à renforcer l'identité générale et le caractère d'un espace. Ils améliorent le microclimat et le confort des piétons, et contribuent à la santé environnementale du secteur.

Les arbres doivent servir à améliorer l'esthétique globale et l'identité unique du secteur à l'étude. Ils devraient être plantés à tous les sept à dix mètres, dans le retrait de l'emprise publique (à condition que l'espace y soit suffisant), de manière à créer une allée d'arbres adultes conférant caractère, identité et distinction à la rue Bank en tant qu'itinéraire piétonnier et automobile important. Lorsque les conditions ne se prêtent pas à une plantation dans l'emprise publique, la Ville

encouragera les propriétaires privés à planter des arbres dans leur cour avant afin de compléter les allées du domaine public.

Les arbres ne doivent pas être plantés dans les accotements (zone située entre le trottoir et la chaussée) en raison du peu d'espace disponible et de la faible probabilité de survie des végétaux. La réussite de la plantation d'arbres urbains sains et adultes dépend de la quantité de sol, du drainage et de la qualité de la terre (qui dépend souvent du sel de voirie). L'obtention d'un volume adéquat de sol pour les arbres dans un environnement urbain peut s'avérer difficile en raison de la forte demande d'espace.

Il existe plusieurs options de fosse de plantation permettant d'améliorer les conditions du sol et les chances de croissance à long terme, qui doivent être prises en compte dans les projets de plantation dans les emprises publiques et sur les terrains privés. Le choix approprié d'une fosse nécessite de comprendre les avantages et les inconvénients de chaque type de fosse et de connaître les conditions et les contraintes de chaque site potentiel de plantation, au moment d'élaborer un plan d'aménagement paysager.

- i. **Allées pour les racines** : les allées de terre végétale longues et étroites entre les fosses de plantation offrent un volume de sol supplémentaire.
- ii. **Tranchées de sol** : tranchées linéaires excédant la fosse de plantation et passant sous le revêtement adjacent.
- iii. **Sols structurels** : sols conçus pour être tassés tout en permettant la pénétration de l'eau et des matières organiques.
- iv. **Cellules/alvéoles structurées** : système modulaire de cellules de plastique qui offrent de l'espace dans le sol tout en supportant le revêtement adjacent.

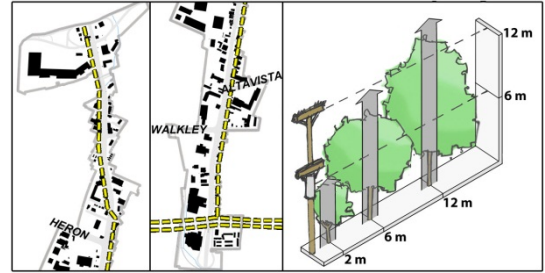
L'emplacement des arbres de rue doit être coordonné avec les services publics et les infrastructures enfouis afin de limiter l'élagage des racines lors des travaux d'entretien des services publics, d'atténuer la possibilité de dommages et d'assurer la croissance optimale des arbres.

#### Arbres de rue et lignes électriques aériennes

Puisque les lignes électriques aériennes sont parallèles à la rue Bank, le type d'arbre et les lieux de plantation doivent être pris en compte afin d'éviter toute interférence avec les fils électriques aériens. La figure 6.1 illustre les retraits minimaux à respecter pour les arbres de hauteur faible, moyenne et élevée. Compte tenu de la réglementation d'Hydro Ottawa, les arbres plantés le long des trottoirs doivent l'être à une distance des fils électriques équivalant à au moins la hauteur des arbres à maturité. Là où l'espace est limité, il est recommandé de planter des arbres offrant une fois adultes un couvert forestier moins haut afin d'éviter tout contact entre les branches et les fils.

Le PCC ne recommande pas d'enfouir les fils électriques en raison du coût élevé de cette opération. La politique municipale sur le câblage souterrain (2011) a conclu que l'enfouissement des fils électriques dans l'emprise de la Ville ne devait être effectué que lorsque la totalité du coût de l'opération était payée par la partie requérante ou si l'opération est, au cas par cas, approuvée par le Conseil. Si la Ville envisage d'enfouir des fils électriques aériens, les emplacements prioritaires devraient être les couloirs tels que les rues principales traditionnelles. Comme l'illustre la figure 6.1, des lignes électriques relient le couloir de transport d'électricité au sud de Walkley et le côté est de la rue Bank jusqu'au boulevard Evans, où elles traversent du côté ouest de la rue Bank et s'étendent jusqu'à la promenade Riverside.

Figure 6.1 | Tracé des poteaux électriques en bordure de rue avec retrait recommandé pour les arbres de rue



(Figure de droite adaptée d'Hydro Ottawa, 2009/10)

### 6.1.2 PARCS DE POCHE

Lors de la consultation des parties intéressées, le secteur à l'étude a été décrit comme un milieu hostile aux piétons et aux cyclistes, en raison du manque général de bancs, d'aires de repos et de refuge, d'espaces verts et d'espaces de microclimat appropriés pour les personnes se déplaçant le long de la rue.

La création de parcs de poche, de terrasses privées et de cours permettra d'accroître sensiblement le confort des piétons, tout en améliorant l'attrait et l'esthétique du paysage de rue en général. De plus, étant donné le caractère actuel de ce paysage de rue, les parcs de poche permettent d'intégrer parfaitement des arbres supplémentaires et de créer un retrait plus cohérent en comblant certaines trouées dans le paysage de rue.

Un parc de poche est habituellement aménagé sur un petit terrain vacant ou sous-utilisé ou sur la façade d'un bâtiment transformée en espace vert, en aire de loisir, en terrain de jeu ou en simple aire disposant de bancs. La figure 6.2 représente une conception possible de parc de poche. La création de parcs de poche dans le couloir est idéale car ces aménagements occupent une faible superficie tout en améliorant considérablement l'environnement local des piétons.

Figure 6.2 | Plan conceptuel de parc de poche



Les parcs de poche doivent être situés à intervalles réguliers (tous les 400 à 600 mètres, soit un ou deux par îlot) et près des zones d'activité publique, comme les commerces, les angles de rues et les arrêts de transport en commun. Si l'espace public est limité, les entreprises privées devraient prévoir des espaces permettant l'installation de bancs et d'éléments de verdure sur la façade de leur immeuble donnant sur la rue.

Les parcs de poche respecteront les principes énoncés dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et dans *Prévention du crime par l'aménagement du milieu* (PCAM), et seront conçus comme des espaces publics agréables et sécurisés. Les considérations d'ordre conceptuel devront tenir compte de l'installation de bancs adéquats, de supports pour vélos, de poubelles et/ou de la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, offrant un intérêt tant en été qu'en hiver.

Le microclimat souhaité sur place doit être pris en compte lors de la conception du parc de poche. L'orientation et le type des bancs, l'emplacement et le type des végétaux, l'aménagement à l'aide de matériaux inertes et le contexte général du site sont autant de facteurs qui rendront le parc de poche agréable à fréquenter en toutes saisons.



Parc de poche sur la rue Bank, dans le Vieil Ottawa-Sud (MMM Group, 2011)

### 6.1.3 ÉLÉMENTS DE POINT D'ACCÈS ET D'ENTRÉE

Les éléments de points d'accès et d'entrée peuvent être considérés comme des structures naturelles ou construites reflétant la culture, l'histoire, le paysage naturel ou la forme bâtie du secteur. Habituellement situés dans l'emprise des artères, ces éléments sont conçus pour être distinctifs, attrayants et durables. Ils doivent définir les limites de la collectivité, symboliser l'arrivée dans un quartier ou un secteur en particulier et mettre en valeur l'aménagement paysager environnant tout en aidant à l'orientation.

Point d'accès en forme de belvédère dans le secteur de la rivière Rideau et du pont Billings

L'angle formé par le pont Billings et la promenade Riverside constitue une transition importante entre le Vieil Ottawa-Sud et la rue Bank au sud de la rivière Rideau. De plus, les angles reliant le pont à la promenade Riverside représentent des zones très actives mais peu favorables aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes en raison du manque d'espace. Il est donc possible de créer un point d'accès qui annonce cette transition tout en améliorant sensiblement le domaine public.

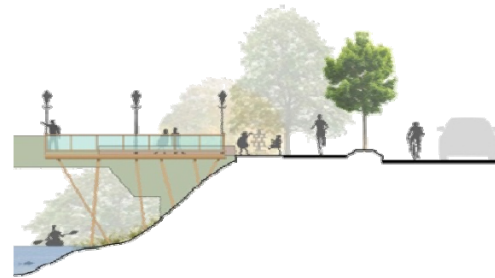
Le manque d'espace aux angles formés par le pont Billings et la promenade Riverside forme un goulot d'étranglement pour les piétons et les cyclistes circulant sur la rue Bank et pour ceux empruntant le

sentier polyvalent de la CCN. Une plateforme doit être aménagée au-dessus du remblai afin de créer un belvédère. Cette plateforme doit être conçue de manière à s'intégrer dans le pont Billings au moment de sa reconstruction. Ces plateformes augmenteraient sensiblement l'espace disponible aux angles et, par conséquent, limiteraient les conflits entre les piétons, les cyclistes et les usagers de la route. Par ailleurs, ces plateformes permettraient de profiter des points de vue sur la rivière Rideau. La phase de conception et d'approbation du projet permettra de déterminer comment les piétons et les cyclistes pourront circuler sur les belvédères et aux alentours pour éviter les conflits.

Les plateformes devraient adopter une conception intégrée servant de point de repère et d'accès distinctif donnant sur la rue Bank au sud de la rivière Rideau, tout en créant un refuge et une aire publique de rencontre offrant des possibilités d'art public, d'installation de plaques d'information et d'orientation.



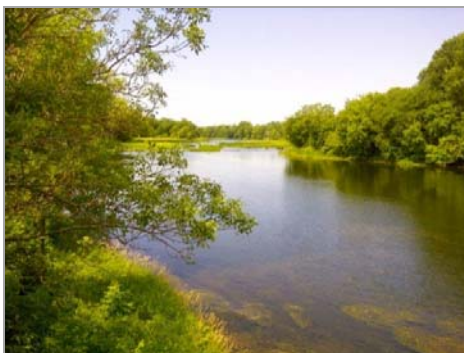
Interprétation conceptuelle de plateforme d'observation



Coupe conceptuelle de plateforme d'observation



Emplacements proposés de belvédères (Google Maps, 2011)



Vue depuis le pont Billings (MMM Group, 2011)

#### 6.1.4 ART PUBLIC

Des éléments d'art public doivent être installés à plusieurs endroits du secteur à l'étude. Ces œuvres embelliront le paysage de rue et aideront à renforcer le sentiment d'identité au lieu. La figure 6.3 illustre les endroits stratégiques pour l'installation d'œuvres d'art public, c'est-à-dire :

- i. Intégrée dans le belvédère proposé au-dessus de la rivière Rideau;
- ii. Sous le pont du Transitway;
- iii. À l'angle de la promenade Alta Vista et de la rue Bank;
- iv. Intégrée dans la conception de l'espace vert public proposé près du parc Ledbury.

Les œuvres d'art public dans le secteur visé par le PCC doivent être réalisées dans le cadre du Programme d'art public de la Ville d'Ottawa, qui prévoit la commande d'œuvre d'art, la collaboration avec des groupes communautaires et la tenue de concours locaux de conception. Les emplacements

définitifs prévus pour l'installation d'éléments d'art public doivent être déterminés par les artistes en collaboration avec la Ville.

Figure 6.3 | Emplacements prioritaires pour des œuvres d'art public



Éclairage du trottoir et de la chaussée sur la rue Perth à Richmond, Ontario (MMM Group, 2011)

Les lampadaires de grande taille ont une hauteur comprise entre 9,8 et 10,7 mètres et sont équipés d'un appareil d'éclairage décoratif, installé de côté sur le poteau à l'aide d'une crosse. La politique sur l'éclairage de la voie publique (2009) de la Ville d'Ottawa précise que les grands lampadaires doivent être installés dans les emprises municipales longeant les grandes artères et en association avec des poteaux de « faible hauteur » dans tous les autres « secteurs particuliers ».

Les poteaux de faible hauteur sont habituellement utilisés pour l'éclairage des piétons. Il s'agit de poteaux décoratifs hauts de 4,3 mètres ou de poteaux normaux de 4,6 mètres surmontés d'un appareil d'éclairage décoratif.

Il est suggéré d'utiliser les grands lampadaires en association avec des poteaux de faible hauteur (lorsque le partage de poteaux n'est pas possible) afin de créer un environnement piétonnier plus particulier et agréable, de contribuer à l'identité de la rue Bank et d'améliorer la continuité du paysage de rue.

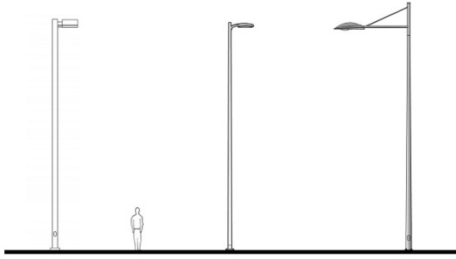
Figure 6.4 | Assemblages de lampadaires décoratifs de faible hauteur (Politique de l'éclairage sur la voie publique de la Ville d'Ottawa, 2009)



### 6.1.5 ÉCLAIRAGE DE RUE

L'éclairage au niveau de la rue et des piétons devrait si possible être prévu sur des poteaux partagés, lorsque la situation convient. Les lampadaires de grande taille devraient être installés près de la bordure afin de créer une séparation avec la circulation automobile.

Figure 6.5 | Assemblages de lampadaires décoratifs élevés  
(Politique de l'éclairage sur la voie publique de la Ville  
d'Ottawa, 2009)



### 6.1.6 SIGNALISATION COMMERCIALE

La signalisation doit répondre aux besoins des commerçants tout en respectant le caractère et l'esthétique du secteur de la rue Bank. Elle doit être conçue de manière à encourager un paysage de rue axé sur les piétons tout en étant visible pour les automobilistes. La signalisation ne doit pas donner lieu à un désordre excessif ou distraire les conducteurs.



Les commerçants qui installent des enseignes perpendiculaires à la rue aident les piétons à localiser les boutiques (Lignes directrices sur les aménagements axés sur le transport en commun de la Ville d'Ottawa, 2007)

Les lignes directrices d'esthétique urbaine de la Ville d'Ottawa visant les magasins-entrepôts, les stations-service et les aménagements le long des grandes artères décrivent plusieurs directives concernant mes politiques de signalisation. Les commerçants et les occupants doivent consulter ces documents ainsi que le PCC pour obtenir de

l'information sur l'emplacement, la conception et l'échelle des enseignes qu'ils souhaitent installer.



Signalisation adaptée au contexte avec éclairage focalisé sur la rue Richmond à Westboro (MMM Group, 2011)

La signalisation doit être conçue de manière à ce que son éclairage limite la pollution lumineuse, les éblouissements et les débordements sur les utilisations adjacentes. Elle doit respecter le caractère et l'échelle du secteur. Dans cette optique, les immeubles devraient être conçus de manière à accueillir des enseignes qui complètent à la fois leur échelle et leurs éléments architecturaux.

Il est important que la signalisation serve à identifier et à distinguer les utilisations entre elles lorsque de nombreux immeubles sont regroupés. Toutefois, les enseignes individuelles ne doivent pas dominer un site ou un espace public. Elles ne doivent pas enfreindre le Règlement de la Ville sur les enseignes permanentes sur les propriétés privées.

Les enseignes temporaires et portables installées sur la rue Bank doivent être limitées et conformes au Règlement de la Ville sur les enseignes temporaires sur les propriétés privées.

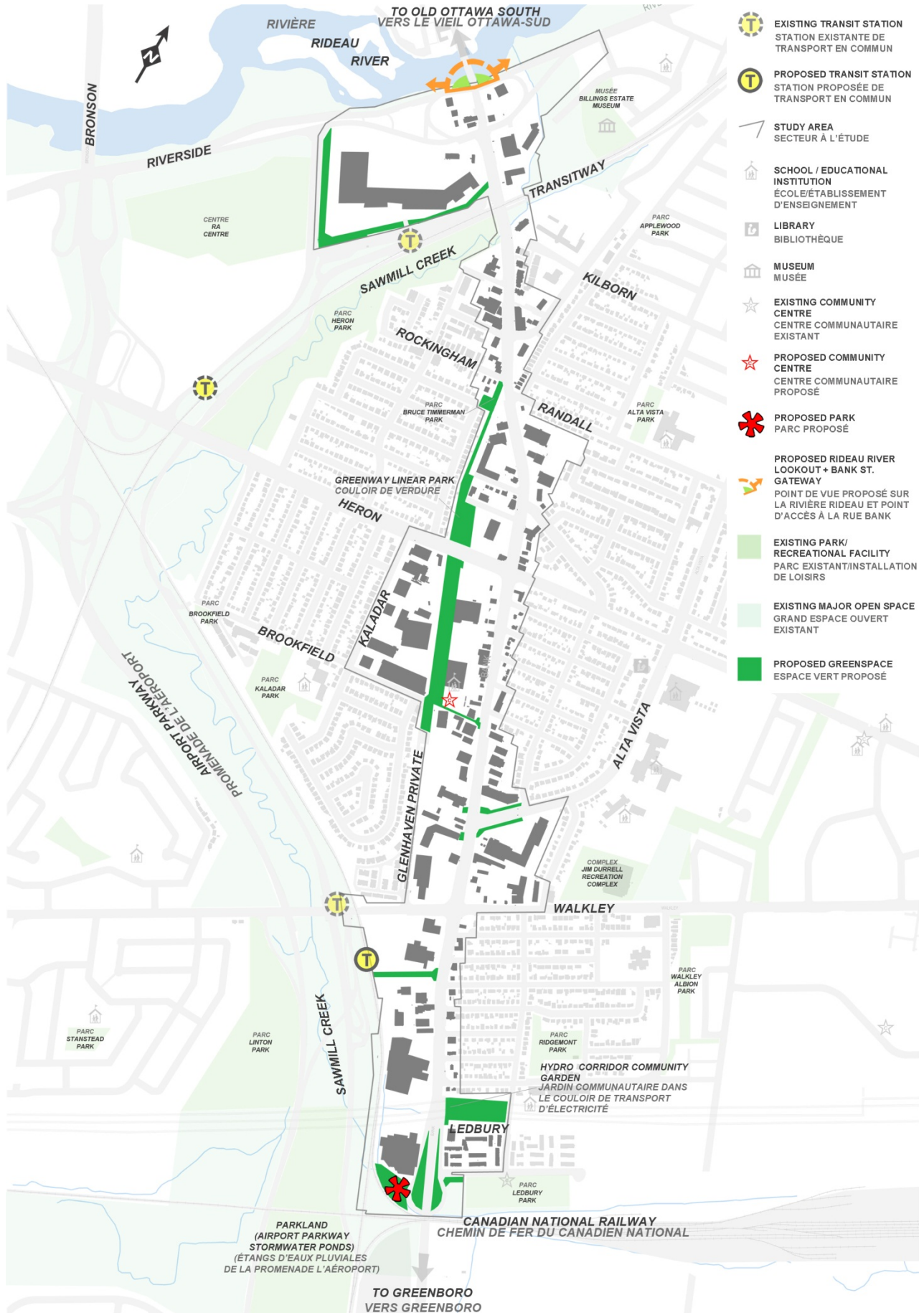
## 6.2 ESPACES VERTS

Le secteur à l'étude longeant la rue Bank manque d'espaces ouverts, de traitement paysager uniforme et d'éléments propres à un environnement piétonnier agréable. Les résultats des consultations menées ont révélé que les résidents du quartier souhaitaient vivement la présence d'espaces ouverts végétalisés pour relier divers points du secteur.

La rue Bank peut permettre d'améliorer l'accès, la capacité de desserte, la qualité et la viabilité des espaces verts existants, tout en exploitant les possibilités de créer de nouveaux espaces verts actifs et passifs, qui présentent de meilleures fonctions écologiques. La figure 6.6 décrit les emplacements recommandés pour apporter des améliorations aux espaces verts existants.

PLAN DE CONCEPTION COMMUNAUTAIRE DE LA RUE BANK : DE LA RIVIÈRE RIDEAU AU PARC LEDBURY

Figure 6.6 | Emplacements d'espaces verts à améliorer





### 6.2.1 COULOIR DE VERDURE

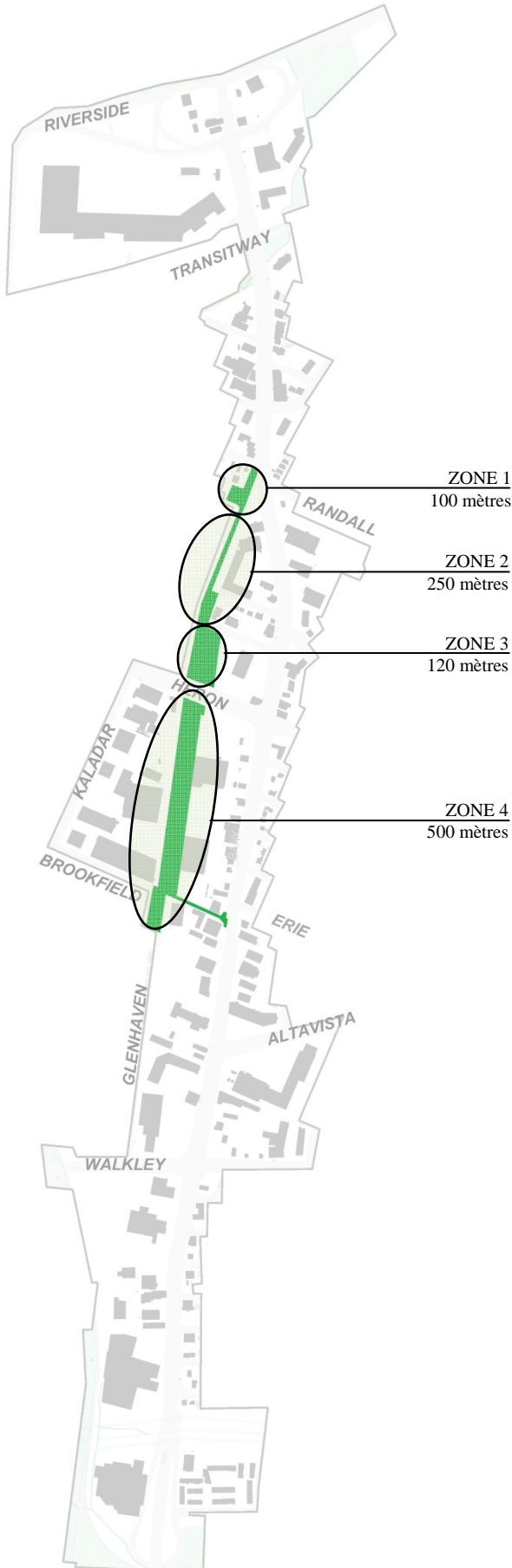
L'aménagement d'un couloir de verdure le long de l'ancienne voie ferrée du CN, de l'avenue Randall environ au chemin Brookfield, permettra d'offrir à la population un couloir public central d'espaces ouverts végétalisés. En permettant les modes de transport actifs et polyvalents et les loisirs passifs, ce couloir constituera dans le quartier un axe crucial de loisirs et de transport. Ce réseau d'espaces ouverts offrira un lien direct vers les destinations et les infrastructures de transport locales, comme les stations d'autobus ou de train léger, les parcs et les sentiers qui seront créés ainsi que les nœuds d'aménagement orientés vers le transport public.

Le couloir de verdure, accessible de partout, est un espace ouvert important du secteur à l'étude et de la collectivité en général. Il est essentiel que la planification et la conception des éléments de ce couloir encouragent l'activité piétonnière. Ce couloir, agréable à fréquenter et esthétiquement intéressant, comprendra un sentier polyvalent large de 3,5 mètres disposant à intervalles réguliers de bancs, d'infrastructures pour les vélos et de lampadaires décoratifs. Son aménagement paysager tiendra compte des pratiques de gestion durable des eaux pluviales en favorisant la retenue sur place des eaux et en prévoyant diverses améliorations aux infrastructures vertes, comme les jardins de pluie, les rigoles de bio-infiltration et les jardinières recueillant les eaux de ruissellement. La conception des sites tiendra compte d'une utilisation responsable des matériaux et mettra en valeur la biodiversité de la flore et de la faune locales.

La géométrie, la disposition et la proximité (essentiellement parallèle à la rue Bank) du couloir de verdure accroîtront son importance et les possibilités d'aménagement des terrains adjacents. Lorsque le couloir de verdure donne sur des rues importantes, les utilisations commerciales peuvent

jouxter ses limites, contribuant ainsi à son animation. Les photos qui suivent illustrent les conditions actuellement observées le long de l'ancienne voie ferrée.





### 6.2.1.1 Sections du couloir de verdure

#### ZONE 1 : Mise en valeur du parc Bruce-Timmerman

Afin d'améliorer l'espace ouvert public et d'aménager le futur couloir de verdure, le parc Bruce-Timmerman doit être mis en valeur en y aménageant un terrain de jeu et en ajoutant des espaces de repos, de l'éclairage et de la végétation ou en améliorant les éléments existants. Cette zone pourrait devenir une nouvelle destination et un accès menant à un réseau piétonnier hors voirie qui relierait la rue Bank, à la hauteur de l'avenue Randall, jusqu'à la station de TLR proposée à la hauteur du chemin Walkley.

#### ZONE 2 : Sentier de liaison

La Ville devrait envisager la possibilité d'une entente de servitude ou d'acquérir des terrains commerciaux et résidentiels privés. Le sentier polyvalent proposé n'entraînerait aucune perte nette de places de stationnement dans le parc arrière du centre commercial Blue Heron. De plus, la création d'un espace public derrière le terrain commercial permettrait d'offrir de meilleurs liens piétonniers pour les éventuels clients. Des problèmes complexes de nivellement et de gestion des eaux pluviales doivent être résolus lors de l'étape de conception détaillée.

#### ZONE 3 : Aménagement d'une parcelle municipale

Le terrain de la Ville situé au nord du chemin Heron pourrait servir à l'aménagement d'une destination à mi-chemin du couloir de verdure urbain. Cette propriété pourrait accueillir des aménagements polyvalents et un nouveau parc de loisirs, qui serait intégré au couloir de verdure.

**ZONE 4 : Acquisition de terrain pour créer un espace ouvert public et un sentier récréatif servant de lien**

Un nouveau parc linéaire pourrait être au centre d'une stratégie de réaménagement et de densification visant le sud du chemin Heron. Ce terrain serait réservé à la création de parcs au fur et à mesure que des terrains sont réaménagés. Pour relier le parc au chemin Walkley, la Ville devrait veiller à conclure une entente d'accès public sur la voie privée Glenhaven et à ce qu'elle soit signalisée comme itinéraire cyclable.

### 6.2.2 NOUVEL ESPACE VERT PRÈS DU PARC LEDBURY

On retrouve un petit refuge naturel surplombant le ruisseau Sawmill au sud du magasin Home Depot et à l'ouest du pont de la rue Bank qui enjambe la voie ferrée du CN. Ce site devrait être aménagé en espace vert public.

Ce site sert actuellement d'accès informel aux sentiers de la promenade de l'Aéroport et de lieu de pause pour les employés des commerces environnants. Le Plan directeur de la circulation piétonnière de la Ville d'Ottawa proposait pour cet endroit la création d'un sentier polyvalent donnant accès au réseau de sentiers de la promenade de l'Aéroport. En tant que tel, le site pourrait devenir un espace public actif et des mesures devraient être prises pour le mettre en valeur.

L'aménagement d'un espace vert nécessitera l'application de mesures relatives à la restauration de l'environnement, aux loisirs et aux refuges. Cet espace servira de nœud piétonnier et cyclable offrant des liens vers les sentiers polyvalents prévus le long du ruisseau Sawmill.

Mentionnons parmi les possibilités de restauration de l'environnement et d'amélioration des fonctions écologiques le nettoyage du ruisseau, la plantation d'arbres et de végétaux destinés à ombrager le cours d'eau, l'introduction de plantes aquatiques qui aident à filtrer l'eau, la plantation de plantes indigènes axée particulièrement sur l'introduction d'espèces à fruit et pollinisatrices ainsi que l'élimination des essences invasives d'arbres et de plantes.

En tant que destination publique, cet espace doit être conçu de manière à être agréable pour les piétons, notamment grâce au respect des principes de PCAM (essentiellement par l'éclairage et le dégagement des lignes de visibilité), à l'installation

de bancs et à la prise en compte d'un microclimat lors de sa conception.

Les arbres à feuilles caduques et les structures telles que des treillis offrent de l'ombrage en été mais permettent au soleil de pénétrer en hiver, le but ultime étant de créer des espaces offrant une température confortable en toutes saisons.



### 6.2.3 CENTRE COMMERCIAL BILLINGS BRIDGE ET TRANSITWAY

La mise en valeur et l'agrandissement des espaces verts devraient être prévus dans le cadre d'une amélioration globale de l'accès piétonnier au centre commercial Billings Bridge et à la station de transport en commun.



### 6.2.4 ALTA VISTA

Dans le cadre de l'amélioration générale du carrefour, des dispositions devraient être prises, par le biais de réaménagements privés et d'améliorations aux immobilisations, pour mettre en valeur et agrandir les éléments paysagers à l'angle de la rue Bank et de la promenade Alta Vista.



### 6.2.5 ACCÈS PIÉTONNIER À LA FUTURE STATION DE TLR WALKLEY

Un espace vert public devrait être intégré à l'accès au sentier situé entre la rue Bank et la future station de TLR au sud de Walkley. En outre, des dispositions devraient être prises en vue d'intégrer un parc de poche à la jonction du sentier et de la rue Bank.



### 6.2.6 COULOIR DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ : JARDIN COMMUNAUTAIRE

Un jardin communautaire et un espace de loisir devraient être créés dans le couloir de transport d'électricité qui traverse la rue Bank au sud du chemin Walkley. Le jardin communautaire desservirait les quartiers adjacents tout en créant une destination communautaire sur la rue Bank. Il servirait par ailleurs de point d'accès à un couloir piétonnier et cyclable proposé le long du couloir de transport d'électricité, plus à l'est, dans le cadre des plans municipaux de la circulation piétonnière et sur le cyclisme.



